

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Charlton: Le ministre a dit qu'on n'administrerait pas de plans d'assurance.

L'hon. M. Harris: Non; j'ai dit que le plan dont parlait l'honorable député n'est plus en vigueur et que nous n'assurons plus les particuliers.

M. Regier: A propos du crédit relatif à l'administration des lois de pension et de retraite, le ministre peut-il nous dire si, dans l'application de ces lois, on consacre des efforts aux recherches sur les problèmes qu'ont souvent soulevés l'honorable député de Winnipeg-Sud et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Quand quelqu'un verse des cotisations à une caisse de pension pendant un grand nombre d'années, il est assuré d'un certain revenu au moment où il atteint un âge déterminé.

Cet homme, au fur et à mesure, consent des sacrifices proportionnés à un certain niveau de vie qui lui sera garanti à sa retraite. Je sais que bien des Canadiens font de grands sacrifices pendant longtemps pour s'assurer \$60, \$70, voire \$80 par mois lorsqu'ils auront atteint, mettons, 65 ans. Toutefois, en atteignant cet âge ils se rendent compte que du point de vue du niveau actuel de la vie, la valeur de ce pour quoi ils ont consenti tant de sacrifices a énormément diminué. Ils se rendent compte que le pouvoir d'achat de leur argent a été sérieusement compromis, du fait d'une politique appliquée de propos délibéré par divers ministres des Finances. Ils ont l'impression d'avoir en quelque sorte été trahis.

L'essor de la nation et de l'économie expliquent certainement pourquoi il peut importer au pays en général de dévaloriser sa monnaie avec les années. Notre dette et le service de la dette s'en trouvent comprimés et tout ministre des Finances qui a à servir de gros intérêts sur une dette public n'est pas ennemi d'une petite spirale inflationniste. L'inflation allège le fardeau. Elle allège le fardeau de tous ceux qui ont des dettes.

La population du Canada a traversé récemment une période d'inflation et ceux qui avaient des dettes ne s'en sont pas trop plaints. Cependant cela frappe ceux qui ont fait des sacrifices pendant plusieurs années pour assurer la sécurité de leur vieux jours au moyen de programmes de pension et autres. Je me demande si le service du ministre a examiné les requêtes formulées, principalement par l'honorable député de Winnipeg-Sud? Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il nous donner un rapport? Existe-t-il une façon selon laquelle un programme de pension administré par le gouvernement pour-

[M. Charlton.]

rait automatiquement tenir compte de l'inflation et de la déflation?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, si j'étais capable de cela, je pense que je serais le ministre des Finances le plus réputé au monde.

M. Regier: Oh, monsieur le président, le ministre ne m'a pas dit si on avait étudié la question. Ici nous avons une somme d'argent affectée à l'administration. Je signale au ministre que lui et ses prédécesseurs sont responsables de l'inflation et de la déflation au Canada. Ils ont une obligation morale envers ceux qui ont fait des économies pour assurer la sécurité de leur vieillesse. Si, en raison des mesures qu'ils ont adoptées à titre de ministres des Finances, ils ont diminué de moitié la valeur de la monnaie, j'estime qu'ils ont une obligation. Le ministre n'a pas répondu de manière satisfaisante à ma question.

L'hon. M. Harris: Pour être précis, je dois dire que nous n'étudions pas ce qu'il en coûterait aux contribuables du Canada pour verser une pension garantie en temps d'inflation à un taux plus élevé que celui prévu au contrat; nous ne songeons pas non plus à priver des avantages de la pension ou de la retraite en période de déflation une personne envers laquelle nous sommes liés.

M. Regier: Monsieur le président, le ministre a formulé une déclaration qui peut sembler raisonnable à la moyenne des lecteurs des Débats. Cependant, je signale au ministre qu'il est absolument impossible de croire qu'il y aura au Canada une période de déflation avant de nombreuses années.

L'hon. M. Harris: J'ose croire que le gouvernement actuel pourra maintenir en permanence au niveau élevé actuel la prospérité dont il a su favoriser la population du Canada.

(Le crédit est adopté.)

115. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'inspecteur général des banques, \$31,780.

M. Macdonnell: Je désire poser une question au sujet de la Banque d'expansion industrielle. Je ne suis pas certain à quel moment elle serait pertinente. Le ministre y répondrait-il à ce point-ci des crédits?

L'hon. M. Harris: Cette question ne se rattache à aucun crédit en particulier. La Banque d'expansion industrielle appartient à la Banque du Canada et ses opérations font partie du rapport annuel de cette dernière.

M. Macdonnell: Toutefois, monsieur le président, le ministre me dira-t-il si je n'ai pas raison de croire que la Banque du Canada, dans un certain sens du moins, est du ressort